CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E74566** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2027**

ÉDITÉ LE **08/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/05/2020
Capital : 18 293

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE

Siret : **343 801 437** **00033**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8200100

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146927399

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146927399

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/08/2025

Raison sociale : **MENUISERIE CHARPENTE EXTRAT**

2960 ROUTE DE NOIRETABLE
42430 SAINT-ROMAIN-D'URFE

Téléphone : 04 77 65 03 29 **Fax :**
Portable : 06 63 12 76 60

Site Internet :
E-mail : extrat@sasextrat42.fr

Responsabilité légale :
HOLDING VALLAS (879 742 682) / VALLAS AURELIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	25/09/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	25/09/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	27/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	25/03/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/09/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.